

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 14 janvier à 8h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 7 janvier 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle polyvalente de Merlines.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard.

Mme Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud.

Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade.

M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot.

M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud.

Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrede.

Mme Nathalie Peyrat qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc Michelon.

Mme Danielle Coulaud qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr.

M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère.

Mme Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à M. Pierre Coutaud.

M. André Alanore qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Rougerie.

M. Jean-Claude Sangoï qui a donné pouvoir à M. Xavier Gruat.

M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade.

Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier.

Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à M. Jean Bilotta.

Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse.

Mme Sandra Delibit qui a donné pouvoir à M. Philippe Roche.

Mme Mady Junisson qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard.

Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Philippe Exposito.

M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil.

M. Daniel Poigneau qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla-Ratelade.

M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen.

M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Bernard Couzelas.

M. Jean Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Michel Guitard.

Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Bernard Rouge.

Mme Catherine Durand excusée non représentée

M. Didier Pénéloux excusé (représenté)

M. Daniel Caraminot excusé (représenté)

M. Robert Bredèche excusé non représenté

M. Bernard Maupomé excusé non représenté

Mme Cécile Martin excusée (représentée)

M. Guy Faugeron excusé (représenté)

M. Daniel Mazière excusé (représenté)

M. Gérard Moratille excusé non représenté

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 13/01/17

Le président,



M. Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 74 // pouvoir(s) = 25 // votants = 99

Délégation de la gestion de la taxe de séjour à l'Office de tourisme

Le président explique que l'activité de l'office de tourisme communautaire lui permet d'avoir une connaissance avérée des prestataires qui participent au produit de cette taxe.

Il indique que l'office de tourisme communautaire pourrait être préposé à la gestion et à l'exécution des formalités déclaratives relevant de la collecte de la taxe de séjour, pour le compte de la communauté de communes.

Il rappelle que la taxe de séjour est une recette affectée qui reste donc de la maîtrise de l'entité qui l'instaure, à savoir la communauté de communes. Ainsi en cas de contentieux de recouvrement, tout litige pourra être géré sous l'autorité de la communauté de communes qui l'a instaurée.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la prise en charge de l'exécution des formalités déclaratives liées à la gestion de la collecte de la taxe de séjour pour le compte de la communauté de communes, par l'office de tourisme communautaire.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 14 janvier 2017
Le président,
Pierre Chevalier

